



Mercredi 14 juin 2006

Archives

**Il vous reste 2 unité(s) article(s) à consulter.**

Article paru dans l'Est Républicain en page Région Franche-Comté

## La plainte d'un petit parti

Le Parti fédéraliste touche 16.000 euros par an. Il s'adresse à la Cour européenne des droits de l'homme pour avoir 4 millions, pour imprimer bulletins et professions de foi.

**BESANÇON.** \_Le Parti fédéraliste veut beaucoup plus que les 16.000 euros de financement public qu'il perçoit chaque année sur la base des législatives de 2002. Il évalue à 4 millions d'euros les frais d'impression des bulletins et de profession de foi pour une élection nationale.

C'est pourquoi il a porté plainte devant la Cour européenne des droits de l'homme contre la France. Il reproche à la loi de ne permettre le financement des partis que sur la base des seules législatives, tous les 5 ans. « Tout se passe comme si les régionales ou les Européennes étaient des élections de seconde zone », s'insurge Jean-Philippe [Allenbach](#), président du PF, qui avait raté les 5 % de 200 voix aux municipales de 2001 à Besançon. « La France est seule en Europe sur ce point. En Allemagne, le financement est réparti en trois tiers : un tiers basé sur les législatives, un sur les Européennes, un sur les régionales ». Pourquoi ne pas alors se tourner vers le financement privé ? Impossible, répond M. [Allenbach](#), il est limité à 8.000 euros par donateur.

### « Juste équilibre »

Son argumentaire s'appuie sur des principes juridiques qu'il estime contredits par la loi sur le financement des partis. Il invoque le conseil de l'Europe qui estime que l'Etat doit assurer « un juste équilibre entre les formations et ne point favoriser les partis les plus puissants au détriment de ceux qui n'ont pas obtenu de score flatteur aux précédentes élections ».

Alors que les fonds publics représentent 34 M€ sur les 38 du budget de l'UMP, le même conseil prescrit « des règles reposant sur un équilibre raisonnable entre financements publics et privés ».

Conséquence pratique de la loi française, le PF n'a pas les moyens d'imprimer de matériel électoral, notamment pour les législatives de 2007 dont les résultats détermineront le financement public pour les cinq années suivantes... Jean-Philippe [Allenbach](#) y voit une infraction à la convention européenne des droits de l'homme qui « assure la libre expression de l'opinion du peuple ».



Jean-Philippe Allenbach : « Le système est verrouillé, le PS et l'UMP monopolisent argent, pouvoir et médias ». Photo Jean-Charles SEXE

## « Ça ferait tâche. »

« Le système est verrouillé », constate le président du PF qui affirme que la loi favorise l'UMP et le PS qui font « leurs meilleurs scores aux législatives » et qu'il soupçonne d'une « aspiration naturelle à monopoliser argent, pouvoir et médias ».

Se faisant peu d'illusions car « la cour ne peut ordonner à la France de changer sa loi », il espère cependant une condamnation de l'Etat à lui verser « trois fois 4 millions d'euros d'indemnités pour les trois prochains scrutins pour financer l'impression du matériel de vote, ou l'imprimer pour nous ».

N'est-ce pas un peu tard pour les élections du printemps 2004 ? M. [Allenbach](#) en convient mais espère : « Même après coup, ça ferait tâche. »

Sûr que des petits partis vont suivre avec intérêt la procédure... Le PF les invite d'ailleurs à faire comme lui.

*Daniel BORDUR*